



**SÉANCE D'ESSAI  
D'UN VTT  
CONVENTION DE PRÊT**

Nom :	N° de téléphone :
Adresse :	
N° de permis de conduire :	Date d'expiration :
Nom du Concessionnaire :	

**En contrepartie du prêt qui m'est fait du VTT décrit ci-dessous :**

Essai n° : _____	Heure : _____	Essai n° _____	Heure : _____
Modèle :		Modèle :	
Immatriculation :		Immatriculation :	

**JE DÉCLARE ET CONVIENS DE CE QUI SUIT :**

1. Toute référence à « Honda » dans la présente entente signifie Honda Canada Inc. et ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, préposés, mandataires, assureurs et fournisseurs.
2. Je suis titulaire d'un permis de conduire valide.
3. J'utiliserai le VTT susmentionné (le VTT) avec la prudence et l'attention dont ferait preuve un utilisateur raisonnablement prudent dans des conditions similaires. J'indemniserai et tiendrai indemne Honda Canada Inc. et le Concessionnaire susmentionné, le cas échéant, de l'ensemble des pertes, dommages et dépenses que l'un ou l'autre pourra subir en raison de quelque dommage subi par le VTT avant qu'il ne soit retourné à Honda Canada Inc. ou aux Concessionnaires.
4. Je libère et dégage Honda pour toujours de l'intégralité des pertes, dommages, dépenses, responsabilités, réclamations, exigences, actions et poursuites, quelle que soit leur nature, qui pourraient ou non être allégués ou exercés par moi-même, mes représentants personnels, ayants droit, héritiers ou proches parents, à l'égard de Honda en raison d'une quelconque blessure personnelle, y compris une blessure fatale, ou de dommages matériels subis par moi, connexes à l'utilisation que je fais du VTT, que ce soit par le fait de la négligence, violation de la présente entente ou autre violation de ses obligations ou faute commise par Honda ou d'autres participants à l'activité intitulée « Séance d'essai d'un VTT » (« l'Évènement ») ou autrement, et JE CONVIENS DE N'EXERCER AUCUNE POURSUITE CONTRE HONDA à l'égard de l'intégralité de ce qui précède.
5. J'indemniserai et tiendrai indemne Honda Canada Inc. à l'égard de l'ensemble des pertes, dommages, dépenses, y compris les frais juridiques, responsabilités, réclamations, exigences, actions et poursuites, quelle que soit leur nature et leur auteur, connexes à toute blessure personnelle y compris une blessure fatale, ou à des dommages matériels subis par toute personne, connexes à l'utilisation que je fais du VTT, que ce soit par le fait de la négligence, violation de la présente entente ou autre violation de ses obligations ou faute commise par Honda ou d'autres participants à l'Évènement ou autrement.
6. La présente convention liera les successeurs et ayants droits de Honda et sera opposable à mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit.
7. La présente convention a pour objet d'être ouverte et inclusive dans la mesure permise par la législation de la province dans laquelle l'Évènement a lieu. Elle sera interprétée largement comme constituant une quittance et une renonciation les plus vastes possibles permises par le droit applicable. Advenant qu'une portion soit déclarée nulle, le reste demeurera en vigueur.

**JE RECONNAIS PAR LES PRÉSENTES AVOIR LU ET COMPRIS LA PRÉSENTE CONVENTION; EN LA SIGNANT, JE RENONCE À DES DROITS SUBSTANTIFS QUE JE POURRAIS AUTREMENT POSSÉDER POUR EXIGER LE VERSEMENT DE DOMMAGES-INTÉRÊTS PAR HONDA POUR DES PERTES CAUSÉES PAR MON UTILISATION DU VTT.**

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_